

M. BOX: Je ne suis pas une autorité en ce domaine. Je ne suis pas familier avec les messageries. Je ne sais rien des messageries.

M. OLSON: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous ajournerons dès la fin du mémoire et nous reprendrons une heure plus tard.

A ce moment nous entendrons d'abord le *Brotherhood of Railroad Trainmen*; ensuite M. James Doak, c.r., président de la *Virden Community Development Corporation* et ensuite le mémoire de la Chambre de commerce qui sera donné dans ses grandes lignes, parce qu'il nous a déjà été présenté une fois à Ottawa, mais il traite de domaines sur lesquels il faut insister.

M. BURNESKI: Je regrette, monsieur le président, mais je n'ai que deux exemplaires. J'en aurai d'autres après le lunch.

Le PRÉSIDENT: Voici M. A. D. Burneski, de la ville de Brandon, ancien président et membre du bureau de direction de la *Manitoba Urban Association*.

M. BURNESKI: Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs, je vous remercie de cette occasion et de cet avantage de faire un exposé de faits concernant le service-voyageurs du Pacifique-Canadien, particulièrement au sujet des trains *Dominion* n°s 3 et 4, 7 et 8. Ce que j'ai à vous dire aujourd'hui et que, sans doute, des personnes réfléchies de divers domaines d'intérêts et d'entreprises de notre peuple ont déjà dit de quelque manière connexe, peut sembler être une répétition par rapport à ce que j'ai à exposer. Veuillez accepter mes excuses et considérer ma présence et mon exposé comme ayant de la valeur au moins en fonction de l'insistance et du désir qui doivent être compris et enregistrés au nombre de ceux qui protestent et qui ont les opinions les plus sérieuses concernant la sagesse et la nécessité pour le Pacifique-Canadien d'avoir supprimé l'un des deux trains transcontinentaux qui desservent le pays.

En me présentant devant vous aujourd'hui, je le fais au titre d'ancien président et de membre de la *Manitoba Urban Association*, qui représente presque toutes les villes et tous les villages du Manitoba, et que j'ai représentée à l'audience de la Commission des transports à Regina le 24 octobre 1965. L'association a résolu à l'unanimité (et je n'ai pas de raison de croire le contraire aujourd'hui ou qu'il se soit produit quelque changement) qu'elle se déclarerait des plus positivement opposée à la discontinuation du service du train *Dominion* et qu'elle recommanderait très certainement le rétablissement des services du *Dominion*.

Je me présente aussi au titre de client qui ai besoin de ce train pour services de transport de messageries, de colis et des postes dans mes affaires.

En qualité de membre du conseil municipal de la ville de Brandon, je suis en mesure de refléter l'opinion prédominante de nombre de citoyens qui recommandent instamment le rétablissement des services du *Dominion*.

Et mieux encore, je suis un actionnaire qui est d'opinion que l'exploitation du *Dominion*, si elle est maintenue avec enthousiasme et au moyen de saines pratiques d'affaires, en profitant au maximum de ses possibilités, ne devrait pas être considérée matériellement et substantiellement indésirable sur le plan financier, non plus que comme un élément de réduction des bénéfices en tant que partie intégrante de l'ensemble de l'exploitation du réseau du chemin de fer.